

Communiqué de presse de George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer

Paris, le mardi 2 février 2016

Service Militaire Adapté et Pôle emploi : Une collaboration gagnante au service de l'emploi des jeunes

Mardi 2 février, le Ministère des Outre-mer a rendu public les conclusions du comité de pilotage du protocole d'accord national 2015-2017 entre Pôle emploi et le SMA.

Ce comité a réuni les cinq chefs de corps des régiments et bataillons du SMA et les directeurs régionaux des 5 DROM concernés (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte), ainsi que des représentants de la direction nationale de Pôle emploi.

Il a permis de dresser un bilan des neuf premiers mois de mise en œuvre du protocole liant le SMA et Pôle emploi au profit de l'emploi des jeunes ultramarins. Ce protocole d'accord vise le renforcement de la collaboration entre le SMA et Pôle emploi afin de lutter efficacement contre le chômage des jeunes ultramarins sur les territoires où les deux organismes sont implantés. Il a pour objet la sécurisation des parcours professionnels des jeunes ultramarins bénéficiaires du SMA en s'appuyant sur la complémentarité des offres de services des deux partenaires.

Il se traduit par les deux objectifs suivants :

- construire et suivre le parcours d'insertion en amont, pendant et après le SMA ;
- assurer le pilotage et le suivi de cette coordination sur chaque territoire.

Le partenariat renforcé entre Pôle emploi et le SMA a permis d'atteindre de très bons résultats en 2015 :

- 4 582 jeunes ultramarins ont bénéficié d'un parcours SMA en 2015 dans les 5 départements d'outre-mer, dont plus de 26 % de jeunes femmes ;
- Plus de 63% des volontaires stagiaires n'étaient pas diplômés en rentrant au SMA, 39 % en situation d'illettrisme ;
- La plus grande partie d'entre eux était demandeurs d'emploi et donc inscrits sur les listes de Pôle emploi, mais la totalité était éloignée de l'emploi ;
- Ils ont tous pu bénéficier d'un enseignement aux méthodes et techniques de recherche d'emploi, réalisé sous la responsabilité de Pôle emploi ;
- Ils ont tous été accompagnés par les cadres du SMA pour construire et mettre en œuvre un parcours d'insertion, en liaison avec Pôle emploi, en bénéficiant de l'accès aux offres d'emploi gérées par OPUS et pour certains d'entre eux le nécessitant, une Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) individuelle ou collective avant de rentrer dans l'emploi ;
- 76,3 % ont été insérés, dont plus des trois-quarts dans l'emploi, le reste pour poursuivre une formation qualifiante. Près de 50 % des insérés l'ont été dans l'emploi durable, et plus de 87 % sur leur territoire d'origine.

La ministre des Outre-mer se félicite des bons résultats constatés par cette collaboration gagnante et entend renforcer les dispositifs d'accompagnement de l'insertion et du retour à l'emploi des jeunes.